



Le programme

LIFE+

« Continuité écologique »



Nicolas GAUMICHE

Rivière de contournement au moulin Sapin (Avallon, 89)

Qu'est-ce que c'est ?

Le programme LIFE+ ("L'Instrument Financier pour l'Environnement", 2011-2017) permet de cofinancer des actions en faveur de l'environnement dans l'Union Européenne, notamment l'expérimentation de techniques, de restauration et de nouvelles méthodes de gestion. Le volet LIFE+ Nature a pour objectif de contribuer à la préservation des espèces en déclin.

L'eau est devenue un bien fragile, une bonne gestion de l'eau est une des conditions du développement humain durable. Les actions du LIFE+ s'articulent autour de quatre axes :

- travaux de renaturation des habitats dégradés,
- adaptation des pratiques agro-sylvicoles,
- aménagement des ouvrages gênant le déplacement de la faune ou le transfert des sédiments,
- information, communication et sensibilisation

DEUX TERRITOIRES ACTIFS

Le Morvan et les Ballons des Vosges sont des massifs de moyenne montagne présentant une mosaïque de milieux très riches. La nature cristalline des roches (du granite) donne naissance à de nombreuses sources et favorise la présence de ruisseaux et zones humides. Sur ces territoires, les activités humaines y sont variées et interagissent avec les équilibres écologiques. C'est pourquoi les parcs naturels régionaux du Morvan et des Ballons des Vosges se sont associés dans le cadre du programme LIFE+. Toutes les actions menées sont suivies afin de vérifier si les travaux ont eu ou auront des effets bénéfiques et dans quelle mesure.

des publics (gestionnaires, élus locaux, grand public, scolaires...).

Découvrez en pages 78-79 de ce BNj les outils à ta disposition pour t'aider à mieux comprendre la continuité écologique !

+ Va voir sur...
le Coin Junior
www.bourgogne-nature.fr

PARFAITEMENT!
IL YA DES HUMAINS
QUI ESSAIENT DE NOUS
FACILITER LA VIE!
ÇA EXISTE!



L'IMPACT DE L'HOMME SUR L'EAU

Depuis l'Antiquité, l'homme utilise l'énergie de l'eau, construit des barrages, des ponts et détourne des rivières. Ces ouvrages et aménagements entraînent d'importantes perturbations sur les cours d'eau : ils transforment le lit des rivières, réduisent le débit, modifient la température de l'eau, limitent la circulation des espèces aquatiques et des sédiments. Les habitats naturels où les espèces s'abritent, se nourrissent et se reproduisent, peuvent se dégrader : on parle de rupture de la « continuité écologique ». Les pollutions chimiques et les rejets sont aussi une cause de dégradation.

La restauration de la continuité écologique garantit un environnement en meilleure santé et le maintien des espèces rares de nos cours d'eau. Chacun de nous se doit d'être un éco-citoyen de l'eau !



NICOLAS GALMICHE

Aménagement d'une rampe en enrochements au moulin Cadoux (89)

Les espèces concernées

Les perturbations dont souffrent les cours d'eau sont à l'origine de la raréfaction d'espèces d'intérêt patrimonial et de la perte de biodiversité. La gestion de l'eau passe par la protection et la conservation d'espèces témoignant du bon fonctionnement des cours d'eau. Ainsi, trois espèces emblématiques ont été ciblées : l'Ecrevisse à pieds blancs, la Moule perlière et la Mulette épaisse. D'autres espèces sont également concernées comme la Lamproie de Planer, le Chabot commun, ou encore la Truite fario. Ces espèces en fort déclin sont très sensibles aux modifications physiques du milieu et/ou de la qualité des eaux.

Quelles actions ?

La basse vallée du Cousin, affluent de la Cure, présente 26 anciens moulins sur 15 km et un barrage tous les 200 m au niveau d'Avallon. Ces obstacles témoignent d'activités, notamment des tanneries (traitement des peaux), en fonctionnement jusque dans les années 1950. Depuis, elles ont laissé place à des habitations privées et les retenues et chutes d'eau qui subsistent sont un frein à la libre circulation de l'eau, des poissons, des sédiments, etc.

Des solutions ont été imaginées au cas par cas et des travaux d'aménagement ont été réalisés afin de rendre sa liberté à la rivière et protéger les espèces rares qu'elle abrite :

- suppression d'obstacles,
- atténuation des effets des barrages,
- création de dispositifs de franchissement adaptés à la morphologie du Cousin et à ses espèces cibles.

Contact

Clémence Weck

Chargée de mission LIFE+
« Continuité écologique »



Parc Naturel Régional du Morvan

58230 Saint-Brisson

03 86 78 79 85

clemence.weck@parcdumorvan.org

www.parcdumorvan.org

www.life-continuite-ecologique.eu

